

L'EMAS : POUR QUI ?

L'EMAS intervient auprès des professionnels et des élèves de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole, du premier et du second degré, dans le secteur public et privé. Elle les soutient dans la scolarisation des élèves présentant un handicap :

- Tous types de handicap.
- Avec ou en amont d'une notification MDPH de manière préventive .

L'EMAS secteur «Aisne Sud» est portée par l'Apei de Soissons et menée en collaboration avec l'Éducation Nationale et l'ARS des Hauts-de-France.

COMMENT NOUS CONTACTER ?



Par téléphone :

03 23 73 84 60



Par email :

emas@apeisoissons.fr

**ÉQUIPE MOBILE
D'APPUI À LA
SCOLARISATION
(EMAS) DES ENFANTS
EN SITUATION DE
HANDICAP.**

Secteur Aisne Sud



LES OBJECTIFS DE L'EMAS

- Prévenir les risques de rupture de parcours des élèves en situation de handicap.
- Renforcer les dispositifs de l'école inclusive.
- Répondre aux besoins d'information et de sensibilisation sur les problématiques liées aux handicaps.
- Apporter des ressources médico-sociales aux établissements scolaires et auprès de la communauté éducative de manière souple.
- Mobiliser les expertises et ressources du territoire.



LES MISSIONS DE L'EMAS

- Informer et sensibiliser.
- Accompagner et appuyer les professionnels des établissements scolaires.
- Apporter une expertise auprès de la MDPH.
- A titre exceptionnel, accompagner directement l'élève.

L'EMAS intervient à titre subsidiaire.

Elle ne se substitue pas aux ressources existantes telles que les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficultés (RASED), les enseignants ressources, les fonctions ressources d'un établissement ou service médico-social intervenant déjà dans l'établissement scolaire, mais agit en complément de ceux-ci.



QUI PEUT NOUS SOLLICITER ?

- La communauté éducative (enseignant, enseignant référent, AESH, psychologue scolaire, médecin scolaire, ATSEM...) via la fiche de saisine.
- L'IEN-ASH, la MDPH ou la Communauté 360, en lien avec l'enseignant de l'enfant.
- Un acteur (ESMS notamment) de l'accompagnement de l'enfant sans pour autant que cela ne se substitue à son rôle.

Pour obtenir la fiche de saisine, merci de scanner le QR Code ci-dessous :

